



Fiche alerte accident du travail

Accident mortel : un jeune écrasé par sa machine

Le saviez-vous:

Dans le milieu agricole, 21,4 % des accidents du travail concernent les jeunes de moins de 25 ans en région Centre-Val de Loire.

9 % des accidents mortels du travail sont dus à un renversement de tracteur.

C'est arrivé près de chez vous :

Victor, âgé de 16 ans, est apprenti dans une société d'espace verts. Pour se rendre sur un chantier, seul, il conduit un petit tracteur avec un gyrobroyeur attelé. Il a un accident sur la route : le tracteur monte sur le talus et se renverse.

Le tracteur ne dispose pas de cabine, l'arceau de sécurité avait été démonté et la ceinture de sécurité n'est pas attachée au moment des faits. Le tracteur, en se renversant, écrase le jeune qui décède.

Idées reçues

« Tout le monde peut conduire un tracteur sur le chantier et sur la route »



« La ceinture de sécurité est optionnelle sur ce type de machines »

« Il est possible de conduire un tracteur à 16 ans »

« Arceau enlevé, la machine est utilisable »

« Il n'y a pas de risque de renversement avec un tracteur »

LES PIEGES A EVITER

- Penser que l'apprenti peut être affecté aux mêmes tâches qu'un salarié.
- Croire que la ceinture de sécurité est optionnelle.
- Utiliser temporairement un tracteur sans remettre l'arceau en place.

LES MESURES DE PREVENTION A ADOPTER

- L'apprenti est en formation et il doit être encadré par une personne compétente (savoir-faire et expérience). Certains travaux sont interdits aux mineurs ou soumis à dérogation. (voir en savoir plus).
- S'assurer que le jeune a l'âge pour conduire un tracteur et le former à la conduite sur chantier et sur route.
- Utiliser un tracteur muni d'un système de protection contre le renversement (arceau de sécurité, cabine...) et d'une ceinture de sécurité. Pour les anciens modèles de tracteur, des outils techniques permettent l'installation de ces dispositifs de sécurité.

Pour en savoir plus

- Les travaux interdits et réglementés pour les jeunes mineurs en formation professionnelle
- Code du travail numérique
- <u>Sécurité des tracteurs | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire apprentissage</u>
- Les Mémentos Jeunes et employeurs



